

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

DELIBERATION

*du Conseil de Communauté
concernant l'approbation du Compte Administratif
dressé par Monsieur Stéphane BARDE, Receveur*
**Budget Annexe de la Communauté de Communes du Sud
Arrageois – Budget « Cellules Commerciales »**

L'an deux mil treize, le vendredi vingt deux mars à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :
Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Maud LACMENT – Danièle TABARY – Chrystèle LECTEZ
MM. Julien MAHIEU – Yves MARECHAL – Yves BONNERRE – Jean-Marie PLESSIET –
Lucien CORBEAU – Serge NACRY - Roland DELOBELLE – Julien FORESTIER – Jean-
Charles DERUE – Yves LEDIEU – Philippe LEFORT – Xavier LEROUX – Lionel ANTINORI
– Jacques ELLEBOUDT - Gabriel TRANNIN – Dominique DELEPLACE – Patrick MACHUT
-Jean-Pierre POUTRAIN – Joël VASSEUR – Jean-Marie BLAISE – Michel POUILLAUDE –
Jean DESCAMPS – Daniel BEDU – Michel DELAUTRE – Henri BASSEZ – Gérard RICAUX
M. J.M. BLAISE a donné pouvoir à M. M. BLONDEL
M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par Mme A. GILLION
M. J. ELLEBOUDT, absent et excusé, a été suppléé par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
M. P. MACHUT, absent et excusé, a été suppléé par M. Michel LALISSE

Nombre de membres en exercice : 85
Date de la convocation des membres : 14 Mars 2013

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

- 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
25 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 25 Mars 2013*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

16 MAI 2013

ARRIVÉE